

Pau, le 7 décembre 2020

## Stage FSU 64 : les professionnels de l'Éducation à l'épreuve de l'école inclusive

Ouvert à toutes et tous, AESH comme enseignant-e-s des écoles, collèges, lycées, avec la participation de Grégoire Cochetel, enseignant à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de Clermont-Auvergne et auteur de AESH et Enseignant, collaborer dans une école inclusive ce stage est organisé sur deux dates et lieux au choix :

Lescar, mardi 12 janvier 2021, de 9h à 16h30,

Lycée Jacques Monod, 10, rue du Parvis, 64 230 Lescar  
ou

Mont-de-Marsan, lundi 11 janvier 2021 de 9h à 16h30,

Maison des Syndicats, 97 place de la caserne Bosquet, 40 000 Mont de  
Marsan

Les difficultés croissantes des professionnel·les de l'Éducation, leur souffrance au travail, la précarité des agents qui occupent une place essentielle dans la mise en œuvre de cette « Ecole Inclusive », le mal-être de certains élèves inclus malgré eux... Tous ces éléments sont bien évidemment systématiquement occultés par la communication auto-satisfaite du Ministre et de notre hiérarchie. Libérons notre parole, pour mieux connaître les situations rencontrées par les personnels de l'Éducation (enseignant·es 1er et 2<sup>nd</sup> degré, AESH), pour construire collectivement des postures professionnelles et militantes pour tenir et réagir.

Participer à un stage syndical est un droit pour toutes et tous ! Il suffit de demander une autorisation d'absence **avant vendredi 11 décembre**.

Lien pour l'inscription et le modèle de demande d'autorisation d'absence :  
[https://bordeaux.snes.edu/Stages-Ecole-inclusive-AESH-et-enseignant-e-s.html?var\\_mode=calcul](https://bordeaux.snes.edu/Stages-Ecole-inclusive-AESH-et-enseignant-e-s.html?var_mode=calcul)

### Formation initiale des enseignants : vives inquiétudes de la FSU

Mardi 1<sup>er</sup> décembre, la FSU a quitté le groupe de travail sur la formation initiale des enseignant-e-s, dénonçant des problèmes de fond et de méthode. Les documents ne répondent pas aux attentes et présentent, par plusieurs aspects, une dégradation importante des conditions de formation et d'entrée dans le métier :

- La note de service "alternance MEEF" entérine l'utilisation des étudiant-e-s comme moyens d'enseignement en responsabilité. Sans formation et avant concours, ils seront en responsabilité de classe pour une rémunération de 660€ net, et la prime de leurs tuteurs sera de 600€.

- Les lauréat-e-s des concours issu-e-s d'un cursus MEEF seraient finalement affectés à temps plein, avec un crédit de 10 à 20 jours de formation pour celles et ceux qui n'auraient aucune expérience auprès des élèves. Pour les autres lauréat-e-s, titulaires d'un master autre que le MEEF, dispensés de master ou en reconversion, le ministère prévoit une alternance à mi-temps de classe avec une formation essentiellement "transversale".

### Mouvement national de grève des AED.

Il y a environ 3000 AED dans notre académie. Le mouvement de grève a été suivi de façon inégale, et le rectorat était vendredi dans l'incapacité de donner les taux de grévistes. Ce mouvement témoigne de véritables difficultés. Le SNES académique a obtenu une audience au rectorat, où il a accompagné une délégation d'AED. Le rectorat ne prend pas à la légère la situation, le fait que la délégation a été reçue par le secrétaire général lui-même, en témoigne. La délégation a exprimé toutes les difficultés du travail des AED (problèmes de violence, de pression et stress ; impossibilité de mener en parallèle correctement des études...). L'administration a pris note et a déjà entamé une réflexion sur ce sujet. En particulier elle songe à mettre en place des recrutements départementaux plutôt que dans les établissements, ce qui permettraient d'éviter des situations où la-le chef-fe d'établissement exerce des pressions en s'appuyant sur le fait que c'est lui qui décide de reconduire ou non le contrat.

Renaud Robert, secrétaire départemental

## Répression au lycée François Mauriac : signons la pétition

Afin de présenter les signatures à la Rectrice avant les vacances, le SNES académique a relayé vendredi 04/12 sur les boîtes professionnelles de courrier électronique, la pétition intersyndicale de soutien aux « 3 de Bordeaux », collègues du lycée François Mauriac menacés de sanction pour avoir participé à des mouvements sociaux. Alors que les dossiers sont vides, la rectrice s'appuie sur l'article 1 de la loi Blanquer dite de l'École de la confiance - article stipulant que les enseignants doivent être exemplaires - pour menacer de sanction nos collègues.

Signons et faisons signer le texte intersyndical (SNES, FSU, CGT, FO, Sud-Education, Comité de soutien aux 9 de Gironde), en PJ et en ligne :  
<https://www.change.org/halte-a-la-repression>

Parallèlement dans nos établissements, nous pouvons montrer notre soutien aux collègues lors d'un temps collectif en signant massivement la pétition avec un relais médiatique que nous pouvons vous apporter.

**NON AUX SANCTIONS,  
OUI A LA LIBERTE DE CONTESTATION ET DE REVENDICATION.**

## Grenelle de l'Éducation

Le SNES-FSU a décidé de quitter le Grenelle de l'Éducation. L'idée de pouvoir discuter des avancées possibles pour le métier est en fait une illusion. En réalité ce « Grenelle » n'est qu'un moyen de communication de plus pour mettre en avant des propositions déjà décidées par le ministère. Voici un florilège des aberrations du colloque scientifique du premier décembre :

- Alors que les débats portaient sur les conditions de travail et le numérique, les intervenants n'ont pas de son, des « effets Larsen » interrompent les échanges... Ces problèmes techniques montrent bien les limites du numérique, même utilisé par des chercheurs. Sur le terrain, nous n'avons pas le matériel nécessaire et les connexions suffisantes pour fonctionner normalement. Et la prime d'équipement de 150€ va nous aider à améliorer nos conditions !!!
- « On enlève le masque pour que l'on se comprenne mieux » sont des propos difficiles à entendre par les enseignant-e-s. Oui il est difficile de se faire comprendre par des classes surchargées alors imaginez, Monsieur Dehaene, nos difficultés aujourd'hui avec le protocole sanitaire.
- Les enseignant-e-s sont comparé-e-s à une boîte d'œuf. Elles/ils sont tou-te-s identiques sauf un qui sort du lot ... **Voilà la vision du prof du XXI<sup>ème</sup> siècle !**

## Revalorisation et prime équipement informatique : profs-docs et CPE exclus

La revalorisation historique annoncée s'est transformée en plan d'attractivité. Certes les débuts de carrière vont bénéficier d'un petit coup de pouce mais si l'on regarde de plus près, seulement un tiers des enseignant-e-s sont concernés par cette revalorisation. Pour les collègues étant au dessus de l'échelon 7, il n'y aura pas d'augmentation de salaire, autant dire que **dans notre département, moins d'un tiers** d'entre nous va être revalorisé.

Mais nous allons pouvoir nous réjouir en voyant arriver la « fameuse » prime d'équipement...

C'est officiel, le décret n° 2020-1524 du 5 décembre 2020 visant à indemniser l'équipement informatique des enseignant-e-s et les Psy-En est publié au JO. Cependant ce décret concerne « les enseignants titulaires et stagiaires [...] à l'exception des professeurs de la discipline de documentation. » Les personnels à temps partiel touchent la prime à taux plein. D'un montant de 150€ par an, cette prime obtenue aux forceps est largement insuffisante et ne sera pas versée à l'ensemble du personnel.